

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET DE VENTE

Version en vigueur à compter du : 01/07/2026

Les présentes Conditions Générales d'Inscription et de Vente régissent les dispositions contractuelles entre :

D'une part,

La WAOW COMPANY, association organisatrice d'activités artistiques, culturelles et sportives autour des arts du cirque, dont le siège social est situé au **[26, rue de meneau | 02200 Soissons]**, ci-après dénommée « **la Waow Company** » ou « **le Vendeur** »,

Et d'autre part,

Toute personne physique majeure, ou toute personne morale, ainsi que tout représentant légal agissant pour le compte d'un participant mineur, souhaitant s'inscrire ou réserver une activité proposée par la Waow Company, ci-après dénommé « **le Participant** », « **le Client** » ou « **l'Acheteur** ».

Article 1 – Objet

Les présentes conditions s'appliquent à l'ensemble des activités proposées par la Waow Company, notamment :

- les cours hebdomadaires,
- les stages et masterclass,
- les spectacles,
- les anniversaires,
- les prestations et interventions extérieures,
- toute autre activité organisée par la Waow Company.

Toute inscription, réservation ou achat implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales d'Inscription et de Vente.

Article 3 – Adhésion

L'adhésion à l'association est obligatoire pour toute inscription aux activités régulières. Elle est valable **un an à compter de sa date de souscription**.

Elle permet notamment :

- de devenir membre de l'association ;
- de bénéficier de la couverture d'assurance de l'association dans le cadre des activités organisées ;
- de soutenir le développement des projets de la Waow Company.

Le montant de l'adhésion reste acquis à l'association et ne peut donner lieu à remboursement.

Article 4 – Cours d'essai

La Waow Company propose un cours d'essai au tarif de **14 €**.

En cas d'inscription à l'issue de ce cours, cette somme est transformée en adhésion annuelle.

Le cours d'essai ne garantit pas la réservation d'une place.

Article 5 – Inscriptions

Les inscriptions aux cours hebdomadaires sont valables **de septembre à juin inclus**, selon le calendrier défini par la Waow Company.

Les inscriptions sont enregistrées dans la limite des places disponibles.

Lorsque le nombre de demandes le permet, la Waow Company se réserve la possibilité d'ouvrir un ou plusieurs créneaux supplémentaires afin de répondre aux besoins.

L'association se réserve également le droit de modifier les horaires, les groupes ou les enseignants lorsque cela est nécessaire au bon fonctionnement des activités.

Article 6 – Tarifs et paiement

Les tarifs sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Le règlement peut être effectué :

- en une seule fois ;
- ou en **trois chèques**, remis lors de l'inscription.

Les chèques seront encaissés au début de chaque trimestre.

D'autres moyens de paiement pourront être proposés selon les activités (espèces, carte bancaire, virement bancaire, Chèques Vacances, Coupons Sport)

Toute inscription n'est définitivement validée qu'à réception du dossier complet et du règlement.

Article 7 – Annulation par le participant

➤ Cours hebdomadaires

Toute inscription engage le participant pour la saison.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas d'arrêt volontaire en cours d'année.

Toutefois, en cas de situation exceptionnelle (déménagement, incapacité médicale définitive, mutation professionnelle ou tout autre cas jugé légitime), une demande écrite accompagnée d'un justificatif pourra être étudiée par la Waow Company.

➤ Stages, masterclass, anniversaires et autres prestations

En cas d'annulation :

- plus de 15 jours avant la prestation : remboursement ou avoir ;
- entre 15 jours et 7 jours avant : avoir ;
- moins de 7 jours avant : aucun remboursement, sauf si la place est réattribuée.

Article 8 – Annulation par la Waow Company

En cas d'annulation d'une activité par la Waow Company, les participants seront informés dans les meilleurs délais.

Sauf cas de force majeure, les sommes versées pourront faire l'objet :

- d'un remboursement ;
- d'un avoir ;
- ou d'un don à la Waow Company après accord avec le participant.

En cas de force majeure (conditions météorologiques exceptionnelles, catastrophe naturelle, pandémie, décision administrative, indisponibilité imprévisible des locaux ou des intervenants, etc.), la Waow Company privilégiera le report ou un avoir.

Article 9 – Absences

Toute absence, quelle qu'en soit la raison, ne donne lieu à aucun remboursement.

Selon les disponibilités et l'organisation pédagogique, un cours pourra exceptionnellement être rattrapé sur un autre créneau équivalent, après accord de l'équipe pédagogique.

Le rattrapage demeure une possibilité et ne constitue pas un droit.

Article 10 – Déroulement des activités

Les participants s'engagent à :

- respecter les horaires ;
- suivre les consignes des intervenants ;
- adopter un comportement respectueux envers les autres participants et le matériel ;
- porter une tenue adaptée à la pratique des arts du cirque.

Pour des raisons de sécurité, la Waow Company peut refuser l'accès à une activité à toute personne dont le comportement mettrait en danger les autres participants ou elle-même.

Article 11 – Sécurité

Les activités proposées impliquent une pratique physique.

Chaque participant déclare être apte à pratiquer l'activité choisie.

La Waow Company pourra demander un certificat médical ou tout document jugé nécessaire lorsque la situation le justifie.

Pour les mineurs, les responsables légaux s'engagent à signaler toute information médicale utile.

Article 12 – Assurance

Les participants doivent être couverts par une assurance Responsabilité Civile.

L'adhésion permet également de bénéficier des garanties d'assurance souscrites par l'association dans le cadre de ses activités.

Article 13 – Droit à l'image

Des photographies et vidéos peuvent être réalisées lors des activités afin d'illustrer les supports de communication de la Waow Company (site internet, réseaux sociaux, affiches, brochures...).

Les participants ou leurs représentants légaux peuvent s'opposer à cette utilisation en le signalant par écrit lors de l'inscription.

Article 14 – Données personnelles

Les informations recueillies sur cette fiche sont utilisées exclusivement par Waow Company pour la gestion des inscriptions, le suivi des adhérents et l'organisation des activités. Elles sont traitées de manière confidentielle et ne sont jamais cédées à des tiers sans votre accord, sauf obligation légale.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition concernant vos données. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter Waow Company à l'adresse suivante : **[contact@waow-company.fr]**.

Article 15 – Force majeure

La Waow Company ne pourra être tenue responsable de l'inexécution totale ou partielle de ses obligations en cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, intempéries exceptionnelles, pandémie, incendie, fermeture administrative, grève générale, accident grave ou toute circonstance indépendante de la volonté de l'association.

Article 16 – Responsabilité

La Waow Company ne pourra être tenue responsable des objets personnels perdus, volés ou détériorés pendant les activités.

Chaque participant demeure responsable de son matériel personnel.

Article 17 – Acceptation des conditions

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales d'Inscription et de Vente.

Article 18 – Litiges

Les présentes conditions sont soumises au droit français.

En cas de différend, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord, les juridictions françaises territorialement compétentes seront seules compétentes.